



DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Conseillers en exercice : 13
Conseillers Présents : 11
Procurations : 02
Convocation : 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Aurélie ESCODA, Présidente.

Présents : Mme ESCODA Aurélie, Mme BARROT Sandrine, Mme QUER Mélanie, M. CHARRE Florent, Mme DE JESUS SARABANDO Orquidéa, M. René-Jean CAMBILLAU, Mme Christine GAYRAL, Mme Marie-Laure GENCO, Mme Myriam MAS, Mme Eliane MATEU et M. Emile PERONNE.

Absents :

Procuration(s) :

Mme PRADAT Stéphanie donne procuration à Mme QUER Mélanie.
Mme REDO Fabienne donne procuration à M. PERONNE Emile.

Mme QUER Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

06 / 2026 - OBJET : SEMAINE BLEUE – DEMANDE DE SUBVENTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la thématique nationale de la Semaine Bleue 2026 : « Relions tous les âges dans des territoires engagés ! »,

CONSIDÉRANT l'engagement du CCAS de la commune de Corneilla-la-Rivière en faveur du bien-être de ses aînés et du renforcement des liens intergénérationnels au sein du village,

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la commune de s'inscrire dans le dispositif national de la «Semaine Bleue » pour proposer des animations culturelles, sportives et conviviales,

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce programme nécessite la recherche de soutiens financiers et techniques auprès de partenaires extérieurs,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de l'organisation d'une programmation spécifique pour la Semaine Bleue, du 5 au 11 octobre 2026 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou la vice-présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à solliciter toute aide financière, technique ou matérielle auprès des organismes suivants :

- Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (via l'appel à projets dédié).
- La Conférence des Financeurs (CFPPA 66)

Accusé de réception en préfecture
06-2026-092081-2026-04-01-00000-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT).
 - La MSA Grand Sud et tout autre partenaire institutionnel ou privé susceptible de soutenir le projet.
- **DIT** que les dépenses afférentes à ces animations seront inscrites au budget du CCAS sous réserve de l'obtention des concours financiers sollicités.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou la Vice-Présidente à signer tous les dossiers de demande de subventions, conventions et documents relatifs à ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière,
Le 29 avril 2026,**

**La Présidente
Aurélie ESCODA**



Accusé de réception en préfecture
066-266602085-20260428-062026-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026